

Location des locaux VIDOR à la City

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Prorogation de location de 57 m2 de bureaux situés au 4^{ème} étage du 4, Rue Gabriel Plançon

Contexte : Le 14 septembre 2004, un bail locatif a été consenti par la SAIEMB, propriétaire du bien, au profit de la CAGB, pour une surface de bureau situés au quatrième étage de la City, et pour la période du 1^{er} Octobre 2004 au 31 mars 2005.

Cette surface reste à ce jour nécessaire à la CAGB qui, en attente de l'acquisition des locaux SAIEMB (occupés actuellement par NOOS), sollicite la prorogation du bail dans les conditions suivantes :

Montage juridique de prorogation : Avenant au bail en cours ou nouveau bail.

Modalités du bail (reprise des conditions du bail en cours):

Locaux : lot 5124 CI niveau R+4 – 57 m2 à usage de bureau

Début de la prorogation : 1^{er} avril 2005

Terme de la prorogation : ajout d'une clause particulière rédigée comme suit sous réserve d'accord de la SAIEMB : « la location prendra fin au plus tôt le 31 décembre 2005 et en tout état de cause, à la date de fin des travaux d'aménagement des locaux du RDC (occupés actuellement par NOOS). Dès cette date connue, la CAGB s'engage à informer la SAIEMB. »

Coût : loyer annuel global de 11 128.08 € décomposé comme suit :

- loyer principal : 8 388 €
- charges : 1096.08 €
- TVA 19,6 : 1 644 €

Dépôt de garantie : 2097 € (versé)

La location du bien par la CAGB n'est pas tenue d'être soumise à la consultation des Domaines.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le contrat de location à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Président